

Compte-rendu de la réunion Licence du 11/12/07 soumis à approbation

Pour un résumé de la maquette de licence : voir le document excel joint dans le même courrier.

Huit présents, mais pour partie, il s'agit de participants différents selon les différentes réunions, ce qui permet d'entériner un certain nombre de points.

A) Points qui sont entérinés au regard des réunions précédentes et des avis enregistrés par courriel.

1) Association des étudiants à la réflexion sur la maquette.

une réunion est organisée avec les étudiants du département des sciences de l'éducation concernant la réflexion sur la maquette. Elle aura lieu mardi 18 décembre de 14h à 15h30 en B106. Tous les collègues souhaitant y participer sont les bienvenus. Merci de bien vouloir informer les étudiants de vos enseignements lundi et mardi. Une solution peut consister à venir avec les étudiants, pour ceux qui ont cours à la même heure que la réunion.

2) équivalences et conditions d'accès : suite à la première réunion le Compte-rendu avait été approuvé.

Pour mémoire : bien afficher « orientation, accompagnement des étudiants et évitement de l'échec » sur le site web et ailleurs pour aider les étudiants à comprendre que : le passage par la commission pédagogique d'équivalence procède bien moins formalités supplémentaires que de l'étude des spécificités du dossier. Notre échange a ainsi permis de dégager ce qui suit :

- a) admission automatique (sans passage par la commission) pour les étudiants d'un L2 en lettres, arts et SHS
- b) passage par la commission, pour analyse des éventuels pré-requis ou équivalences :
 - * pour les L2 hors domaine (à traduire + explicitement pour les étudiants)
 - * pour les BTS et DUT autres que « BTS économie sociale et familiale » et « DUT carrières sociales » (qui, eux, ne passent en commission que parce qu'une expérience professionnelle conséquente peut donner lieu à équivalences — à bien afficher)
 - * pour les titulaires d'un diplôme professionnel autre que les Diplômes d'Etat du social et du médico-social cités dans les textes nationaux cadrant les conditions d'accès de plein droit en L3 SDE (qui, eux, ne passent en commission que parce qu'une expérience professionnelle conséquente peut donner lieu à équivalences — à bien afficher)
 - * pour les salariés au profil plus atypique
 - * pour les diplômés étrangers (pré-requis de FLE, équivalences entre diplômes...)

Notre échange a montré que dans le futur travail de la commission, il faut anticiper de probables cas fréquents de réorientation d'étudiants de disciplines scientifiques vers les concours de P.É. ou vers l'animation scientifique.

3) Licence bidisciplinaire et année préparatoire

a) Trois licence bi-disciplinaires seront proposées : géographie / SDE ; géographie / anthropologie ; anthropologie / SDE.

Les collègues de l'UFR TES (Territoires, Environnement, Sociétés) nous ont fait la proposition de mettre en place en commun un cursus de licence complet. Conformément aux consignes ministérielles et aux préconisations de la cellule LMD de P8, un premier cycle bi-disciplinaire doit être construit avec les deux premières années bi-disciplinaires et une troisième année spécialisée.

Il y aurait la proposition de trois licences bi-disciplinaires :

- géographie / SDE
- géographie / anthropologie (celle-ci ne nous concerne pas)
- SDE / anthropologie

Cette proposition pourrait être un moyen pour les SDE de recruter ENFIN des étudiants dès le niveau L1 et L2 ; ce serait aussi un moyen pour les L1 et L2 de géographie et d'anthropologie de gagner en attractivité. En troisième année, les étudiants s'orienteraient soit vers notre L3, soit vers le L3 de géographie ou d'anthropologie. On peut supposer que les étudiants intéressés par un diplôme géographie / SDE seraient le plus souvent des étudiants qui auraient le projet de préparer des concours IUFM. Une telle licence, avec une 3^{ème} année géographie et des EC d'histoire, pourrait intéresser les candidats au CAPES d'histoire-géographie ; une telle licence avec une

3^{ème} année sciences de l'éducation pourrait intéresser les étudiants candidats aux concours de Professeur des écoles (voire de CPE) ayant construit une base solide dans l'une des disciplines enseignées. Ces deux « débouchés » ne sont évidemment pas les seuls possibles mais, sur le plan de la proximité avec un domaine de professionnalité, il semble que ce cursus bi-disciplinaire puisse intéresser tout particulièrement ces types d'étudiants. Bien sûr, comme dans notre L3, la formation à une poursuite d'études en master est un objectif exactement aussi important que l'orientation progressive vers un domaine de professionnalité.

La proposition de licence géo / SDE traduite par année :

* en L1 = 24 ECTS en géographie ; 24 ECTS en SDE ; 12 ECTS « autres » (informatique, langue, libre, etc.)

* en L2 = 24 ECTS en géographie ; 24 ECTS en SDE ; 12 ECTS « autres » (informatique, langue, libre, etc.)

* en L3 = L3 géographie OU L3 SDE

Montage identique pour la licence bi-disciplinaire SDE / anthropologie

Rappel : le seuil minimal d'ouverture d'un diplôme est de 30 étudiants.

Les enseignements SDE s'inspireraient à la fois de ce qui avait été mis en place en DEUST, repensé pour la proposition de DPCU, et de ce qui a été élaboré dans la mineure « enseignement ».

b) autre diplômes de premier cycle

Le « module préparatoire à la licence », créé dans la précipitation, avait pour objectif de trouver une solution provisoire à la suppression du DEUST et du D.U.

Revoir vite si l'on peut proposer une année préparatoire au L3. Voir comment on articule ou fusionne année propédeutique pour certains profils d'étudiants, et une année allégée (un semestre) pour d'autres étudiants. À trancher vite car cette question restée en suspens.

Dans tous les cas, bien afficher « orientation, accompagnement des étudiants et évitement de l'échec » pour rendre lisible le projet (et élarger aux financements qui vont exister sur ces dispositifs).

4) Architecture générale de la maquette

La proposition d'architecture générale de la maquette a été validée avec des évolutions tenant compte de nos échanges et des courriers qui ont été adressés par les collègues ne pouvant pas participer aux réunions. Nous détaillons ci-dessous ce qui est résumé dans le fichier excel joint.

a) Cette maquette intègre les principes suivants apparus dans nos échanges :

- maintenir à 6 ECTS les enseignements de champs disciplinaires et de champs de professionnalité pour ne pas déstabiliser les mineures
- proposer des parcours courts et longs + lisibles dans les champs de pratiques et sur des objets d'investigation
- augmenter le volume horaire global de la licence en intégrant dans la maquette le travail invisible que nous réalisons en partie et que nous généraliserions (stage+note de stage...)
- augmenter le volume horaire des enseignements disciplinaires : un troisième UE composé d'un seul EC au choix libre parmi les enseignements disciplinaires (à la place d'un enseignement totalement « libre »)
- systématiser les enseignements sur les méthodes de travail universitaire ; les étudiants auraient l'obligation de réaliser un enseignement parmi les suivants (soit au choix soit en fonction des pré-requis) : EC d'accueil ; EC de soutien après le premier semestre ; EC de FLE pour les étudiants étrangers ; EC d'anglais documentaire ; EC de renforcement en français pour les concours ; EC de renforcement en maths pour les concours ; EC Lecture de textes théoriques.

b) l'injonction à augmenter le volume horaire des licences SHS est prise en compte, nous passons de 390h à 450h pour le L3 :

* sans diminuer les enseignements fondamentaux disciplinaires ni les enseignements de champs de pratiques car, contrairement aux discours dominants, il apparaît nécessaire de continuer à être ambitieux sur l'enseignement de ce qui constitue une licence universitaire

* en remplaçant un actuel enseignement « libre » de 39h et 6ECTS de l'actuelle UE5 par les trois enseignements de la future UE6 : un enseignement de « méthodes de travail universitaire et aide à la réussite » (39h / 2 ECTS) ; un cycle de conférences (21h ; 2 ECTS) sur la connaissance des métiers de l'éducation et de la formation ; un EC de 2 ECTS composé d'un stage de 24h de présence effective dans une institution de l'éducation, de la formation ou du social (les praticiens de ces institutions qui le souhaitent pourraient en être dispensés) auquel s'ajouterait pour tous une note de stage (15h de travail environ).

5) Approches disciplinaires de l'éducation : UE 1 à 3

Les enseignements des « Approches disciplinaires de l'éducation » constituent 30 ECTS soit la moitié de la licence

a) enseignements « fondamentaux disciplinaires » :

Pour permettre aux étudiants de connaître un éventail plus grand de ce qui constitue la « culture commune » des disciplines constitutives des SDE, cet aspect, précédemment nommé « introductif fondamental » a été renforcé.

Précédemment, les étudiants avaient pour obligation de suivre 2 enseignements « introductifs fondamentaux » dans l'ensemble de leur cursus, formule qui a permis des avancées mais était peu opérante pour les I.F. des « champs de professionnalité ». Dans ces derniers, la contrainte d'introductifs disparaît (ce qui ne l'interdit pas là où elle était et où elle apparaît toujours opérante : les « fondamentaux » sont recentrés sur les approches disciplinaires : les étudiants auront l'obligation de suivre ce même volume total de 78h et 12 ECTS dans les « fondamentaux disciplinaires » (F.D. ci-après).

Si l'on reprend nos réflexions de l'an dernier sur les EC « introductifs », on entend par « enseignements fondamentaux » des enseignements qui introduisent (et/ou chaque fois) : à une façon de problématiser et à des méthodes d'investigations liées à une discipline ; à des auteurs ; à des repérages et des confrontations entre des modes de problématisation d'un objet ; à une notion ou des questions vives qui traversent le champ ; à des repères bibliographiques et à des lectures.

Chacun des deux enseignements F.D. est liée à l'un des champs disciplinaires et il présente pour moitié chacune des sous-approches ou leur articulation (choix pédagogiques à rancier dans les équipes d'enseignants des champs concernés), tout en considérant que l'ensemble constitue un seul et même enseignement à valider pour l'étudiant (soit un enseignant prend en charge l'entièreté du cours, soit le temps du cours est divisé en deux sur le semestre) :

* histoire de l'éducation / philosophie de l'éducation

* anthropologie de l'éducation / sociologie de l'éducation

* pour le champ « psycho » soit les trois sous-champs sont présentés, soit ils le sont par paires à différents moments de la semaine : psychologie du développement et éducation / Psychanalyse et éducation / Psychologie sociale et éducation.

Ainsi, tout étudiant de licence aurait l'obligation de connaître un minimum de choses dans quatre sous-champs disciplinaires (contre un actuellement, et encore : un étudiant ne pouvait être empêché de suivre deux IF en champs de professionnalité et aucun en champs disciplinaires)

b) enseignements « disciplinaires spécialisés » :

Si cet accroissement relatif des enseignements « fondamentaux disciplinaires » est apparu nécessaire, pour autant, il n'est pas souhaitable que tous les enseignements disciplinaires soient des enseignements de type introductif. Pour que les licences de Paris 8 restent des premiers cycles préparant potentiellement à un Master, elles ne doivent pas se « secondariser » (être un prolongement de l'enseignement secondaire) mais au contraire maintenir le lien entre enseignement et recherche dès le premier cycle. Il y a donc nécessité à maintenir une part d'enseignements problématisés autour d'une question spécifique grâce aux cadres théoriques disciplinaires, comme à maintenir des enseignements dans lesquels des démarches d'enquête sont articulées au cours. Les enseignements « disciplinaires spécialisés » peuvent aussi consister à approfondir un cours dans une logique introductive (« Piaget et l'éducation »...).

On entend donc par « enseignements spécialisés » un cours qui problématiser une question vive dans le champ ou un approfondissement d'une question évoquée en « introductif ».

Chaque étudiant aurait ainsi l'obligation de suivre au moins deux enseignements « disciplinaires spécialisés »

c) UE1 et UE2 : progressivité et compensation

Les enseignements « disciplinaires spécialisés » et enseignements « fondamentaux disciplinaires », au-delà de leur double polarité sont complémentaires : il y a bien une idée de progressivité dans un même champ.

L'UE1 sera composé d'un « enseignement fondamental disciplinaire » (39h – 6 ECTS) et d'un « enseignement disciplinaire spécialisé » (39h – 6 ECTS) choisis dans le même champ disciplinaire : la compensation des notes pour l'étudiant se fera dans cet UE, dans un même champ.

Cela implique que les « enseignements fondamentaux disciplinaires » soient programmés prioritairement au premier semestre.

Idem pour l'UE 2 que pour l'UE 1, mais obligation de suivre l'UE1 et l'UE2 dans des champs disciplinaires différents

d) une troisième « petite » UE dans les approches disciplinaires en éducation

Une troisième UE est ajoutée dans les approches disciplinaires en éducation. Elle est composée d'un seul enseignement (donc pas de compensation ici) qui est à choisir librement parmi les enseignements proposés en champs disciplinaires. Cet enseignement peut être pris soit dans l'un des champs déjà choisis par l'étudiant en UE1 et UE2 (mais alors c'est forcément un cours différent de celui choisi en UE1 et UE2) soit dans le troisième champ disciplinaire pas encore investi par l'étudiant.

oit un enseignement « fondamental disciplinaire » soit un enseignement « disciplinaire spécialisé ».

Cette troisième UE se substitue à l'un des précédents « EC libres » de l'ex-UE5 : la limitation du choix libre seulement parmi les enseignements disciplinaires désormais s'explique à la fois par la préoccupation qui s'est exprimée de renforcer les connaissances des étudiants en matière disciplinaire et d'équilibrer dans la maquette les champs disciplinaires et les champs de professionnalité (or, voir ci-après, les « ajouts » d'enseignements sont surtout du côté des champs de professionnalité et d'« aide à la réussite ».)

6) « Champs de pratiques » et « méthodes de travail universitaire et aide à la réussite » : UE 4 à 6

Les enseignements des « Champs de pratiques », et les enseignements « méthodes de travail universitaires et aide à la réussite » constituent ensemble 30 ECTS soit la moitié de la licence.

a) enseignements de « champs de pratiques » (UE4 et 5) :

L'UE 4 sera composée de deux enseignements (39h / 6 ECTS chacun) choisis dans un même « champ de pratiques » : compensation dans l'UE.

L'UE 5 sera composée de deux enseignements (39h / 6 ECTS chacun) choisis dans un même « champ de pratiques » : compensation dans l'UE.

La refonte des champs de pratiques ou champs de professionnalité a, sur le principe de la refonte, permis de dégager un accord, mais sans que nous n'ayons eu le temps d'aborder les modalités de cette refonte. Il est convenu lors de la réunion du 11/12/07 que je fasse une proposition rapidement, transmise à l'ensemble de l'équipe et en veillant particulièrement par un contact direct à avoir l'avis des responsables des champs concernés.

Les EC « introductifs » disparaissent des champs de pratiques en tant qu'obligation de cursus car actuellement, ceux qui figurent dans la brochure introduisent parfois à un sous-champs très spécifique, quelle pertinence alors de nommer cela « introductif ». Mais dans les champs où ces enseignements ont leur pertinence à aider au repérage des problématiques du champ, ces enseignements peuvent bien sûr être reconduits en tant que l'un des enseignements du champ.

Faut-il continuer à dire « champs de professionnalité », appellation qui crée peut-être l'ambiguïté en renvoyant à « profession ». Champs de pratiques ?

b) enseignement « méthodes de travail universitaire et aide à la réussite »

Pour répondre à des demandes et aux consignes de cadrage, un enseignement « méthodes de travail universitaire et aide à la réussite » est rendu obligatoire.

Il s'agit là d'un intitulé générique qui recouvre les possibilités suivantes : EC d'accueil ; EC de soutien au 2e semestre ; lecture de textes théoriques ; FLE ; anglais documentaire ; renforcement français pour concours ; renforcement maths pour concours.

Cet enseignement s'effectue en 39h et il est crédité de 2 ECTS.

Des enseignements de ce type peuvent être prescrits par la commission d'équivalences pédagogiques ou par le jury du premier semestre qui repèrerait des étudiants « fragiles ». Pour les autres étudiants, cet enseignement sera choisi librement dans la liste précédente.

c) « connaissance des métiers » et « stage et note de stage ».

L'UE6, outre l'enseignement qui vient d'être décrit de « méthodes de travail universitaire et aide à la réussite », comprend également :

*** un enseignement intitulé « cycle de conférences "connaissance des métiers" » (21h, 2 ECTS).**

Il s'agit de découvrir une palette de professions de l'éducation, du social, de la formation : conditions d'accès, recrutements, équivalences éventuelles, contenu de la formation professionnelle, aperçu des tâches précises du métier, statuts dans les conventions collectives (privé) et dans les grilles d'emploi des fonctions publiques

(nationale, territoriale). Le mode d'évaluation est à inventer. Le contenu des conférences comme la forme sont à travailler, mais sont déjà apparus : les métiers de l'enseignement et de l'éducation nationale, ceux de la fonction publique territoriale (coordinateur de projets éducatifs locaux...), ceux du social et de l'éducation judiciaire, ceux de l'animation, de la formation d'adultes... (je n'ai pas connaissance, mais cela ne prouve rien, qu'il existe des métiers accessibles à nos étudiants qui soient « balisés » dans l'éducation artistique et technique autres que « intermittents », mais si les collègues mieux au fait ont des informations, elles sont les bienvenues). Les intervenants seront à choisir selon les différents domaines, en fonction de leur implication dans une institution en tant que responsable, que salarié. Une séance probablement confiée à des syndicalistes, sera également consacré à la connaissance des droits des salariés dans ces différents domaines de professionnalité. Cet enseignement permettra aux étudiants de visualiser l'ensemble des orientations possibles qui s'offrent à eux et de mieux être informés sur leurs choix.

* un enseignement intitulé « stage et note de stage », 2 ECTS (24h de stage + 15h de note de stage = 39h)

à l'instar de ce que le SUFICE a mis en place et qui sera étendu aux autres champs de pratiques. Cela suppose la mise en place d'un « service de stage » pour la recherche de stages. La nécessaire préparation du stage, comme le recueil d'observations lors du stage du stage ainsi que la note de stage seront réalisés à l'appui de la problématique de l'un des enseignements de l'UE 4 et corrigé par l'enseignant concerné. Il est possible que cette note de stage compte aussi pour l'une des notes de l'enseignement d'UE4 concerné comme actuellement dans le dispositif SUFICE). Possibilité de valider s'ils le souhaitent comme stage les étudiants qui sont en exercice professionnel dans le domaine de l'animation, de l'éducation, de la formation (avec des garanties : contrats, attestation...). Mais tous les étudiants devront réaliser la note de stage qui problématise le lieu terrain et les pratiques observé en lien avec la problématique du cours de l'UE4 choisi.

Compensation dans l'UE6 : entre chacun des trois enseignements de 2 ECTS chacun

d) *Parcours de découverte et parcours approfondi dans un champ de pratiques*

Les « parcours » se réalisent en parallèle de la validation des UE. Ils figureront sur le diplôme. C'est l'équivalent d'une « mineure interne » sauf que cette dernière équivaut à une année complète sur les trois de licence. Ici, comme nos étudiants ne suivent qu'un L3, les parcours sont moins longs : 14 ECTS pour les parcours de découverte (23% du L3); 28 ECTS pour les parcours approfondis (47% du L3). Chaque étudiant a deux possibilités :

Possibilité pour un étudiant de réaliser deux « parcours de découverte d'un champ de pratiques » :

* PD1 (parcours découverte 1) = UE4 + stage et note de stage. (Validation du parcours si l'UE4 est validée ainsi que le stage et la note de stage)

* PD2 (parcours découverte 2) = UE5 + cycle de conférences « connaissance des métiers ». (Validation du parcours si l'UE5 est validée ainsi que le cycle de conférences)

Possibilité pour un étudiant de réaliser un seul « parcours approfondi » dans un seul champ de pratiques :

P.A. = UE4 + UE5 + cycle de conférences « connaissance des métiers » + stage et note de stage. Autrement dit, ce parcours approfondi équivaut à réaliser deux parcours de découverte dans un même champ de pratiques.

e) *Évolution des champs de professionnalité*

Le constat suivant a été validé lors des réunions ;

Quelle évolution des champs de professionnalité ? Ces champs sont à repenser à partir de ce qu'ils évoquent comme domaines de pratiques et de profession différents pour les étudiants (et plus largement, mais la question de la lisibilité, pour les champs de professionnalité, n'est pas négligeable). « Art et technologie » est peut-être à repenser ? « Éducation tout au long de la vie correspondant à un public d'étudiants différent », qu'y a-t-il à repenser pour que les EC soient davantage fréquentées (en ligne ? autre solution ?). L'idée est évoquée que « École et enseignements », comme « enfance, jeunesse, famille et intervention sociale », pourraient potentiellement correspondre à des intitulés qui intéressent d'autres collègues titulaires ; mais il faut prendre garde à ne pas refaire l'erreur qui a été commise par le passé avec le champ disciplinaire sociologie-anthropologie en y mettant des choses hétéroclites qui ne forment pas une cohérence et qui visent essentiellement à ce que chaque collègue fasse ce qui lui plaît ; pour autant, il ne s'agit pas de faire d'un champ ou d'une modalité le monopole d'un groupe ; une solution consisterait à partir des cohérences qui ont été construites, qui existent et qui permettent actuellement de rendre lisible et intelligible pour les étudiants le sens des enseignements du champ.

La possibilité de réaliser des parcours avec stage dans tous les champs peut réguler en partie les effectifs. Mais il y a à s'interroger aussi sur nos pratiques, sur ce qui fait que certains cours ont de très faibles effectifs alors que les intitulés de cours sont a priori en phase avec les préoccupations de nos étudiants en termes de pratiques.

Mais au-delà du constat, nous n'avons pas pu avancer vers une proposition pour l'instant. Les points suivants semblent faire accord : on ne bouleverse pas les champs de pratiques qui n'ont pas de problème d'effectifs (« Écoles et enseignements » et « Enfance, jeunesse, famille ») : si certains enseignements peuvent y être intégrés à condition qu'ils s'inscrivent dans les principes de cohérence autour des quels ces champs se sont construits et développés. Pour les deux autres champs actuels, « éducation tout au long de la vie » et « Éducation, art et technologie », des reconfigurations doivent être proposées. Les principaux acteurs de ces derniers ainsi que le responsable de formation doivent très rapidement faire des propositions.

7) Enseignement en ligne dans la modalité « en présentiel »

Il ressort de notre dernière réunion le besoin d'introduire une part d'études « à distance » dans la licence en présentiel. Dans le descriptif, il devra être très clairement indiqué aux étudiants s'il s'agit d'un enseignement totalement en ligne ou d'un enseignement en ligne avec quelques séances en présentiel.

Nous pourrions rendre possible la réalisation d'un L3 « en présentiel » complet en combinant des enseignements en ligne et d'autres en samedis regroupés ou intensifs. Si le chiffre n'a pas été évoqué, une douzaine d'enseignements « hors semaine » (ligne + intensifs + journées regroupées) répondant aux exigences de réalisation du cursus pourrait être une traduction de cette orientation.

8) Capacités d'accueil du L3, à trancher : logique de formation ou logique de flux et de sélection ?

Cette question n'a pas été traitée jusqu'ici. Elle engage pourtant un choix en termes de politiques de formation. La consigne de faire figurer une capacité d'accueil et de réussite des étudiants, peut être médiatiquement séduisante : l'équipe pédagogique énonce un nombre d'étudiants qu'elle s'engage à faire réussir, chiffre de référence pour le financement : donc, nous sommes invités à ne pas prendre davantage d'étudiants que ceux que nous sommes sûrs de faire « réussir » (obtention du diplôme).

L'institution transfère localement l'impératif de sélection à l'entrée dans le diplôme : pour satisfaire aux exigences, soit nous sommes incités à donner le diplôme à tous les inscrits quelles que soient leurs acquisitions et d'une certaine manière à nous décrédibiliser ; soit nous sommes conduits à une hyper sélection à l'entrée pour recruter des étudiants dont les probabilités de réussite sont plus grande (moins d'étudiants de Seine-Saint-Denis ? moins d'étudiants de milieux populaires ? moins de reprises d'études ?...)

9) Aspects pédagogiques et organisationnels :

* pour que la nouvelle maquette se traduise par des parcours qui puissent être réalisables par les étudiants implique des évolutions (car avec une augmentation du volume horaire et des contraintes de parcours légèrement plus importantes que la précédente maquette) : organiser des « tunnels » horaires cohérents sur des journées de la semaine. D'où un peu plus de contraintes dans les choix horaires des enseignants. De même, l'introduction de davantage d'enseignements « fondamentaux disciplinaires » suppose une participation de davantage de collègues à ces enseignements-là.

* dans la brochure, comme une page a été rajoutée « comment être auteur », peut-être serait-il bon de formuler explicitement des règles sur les horaires d'arrivée, le nombre d'absences autorisées...